**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 18h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line,

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent

**Absente excusée** : Mme Sophie LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Marie-Line ROBILLARD

**Absents:** Mr. BLOSSEVILLE Richard

 Mme MAURIQUE Laurence

Date de convocation : 20 mars 2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

**Programmation des travaux 2019**

La réunion commence par un point sur les travaux 2019 à engager

**Eglise**: Une première tranche de 500 000 € va être engagée cette année. La lettre d’intention pour la communauté de Communes de la Côte d’Albâtre a été envoyée. Il reste à recontacter la DRAC pour connaitre le pourcentage de financement pour 2019.

Suite au conseil du 07 mars, le devis de l’exploration des fondations de la sacristie est arrivé pour un montant de 4000 € HT, les architectes ont été informées.

Pour ce qui concerne les évacuations d’eaux pluviales, après observations des regards et des parties visibles par la société Halbourg, ils ont conclu qu’il n’était pas nécessaire de faire des explorations plus importantes.

**Etable communale** : Une première estimation autour de 150 000 € HT permettrait de réaliser la totalité de l’opération c’est-à-dire la partie local technique et la partie charreterie. Il faut également prévoir la sécurisation de l’étable avec une alarme, le devis s’élève à 1602.22 € HT et une clôture autour de l’étable qui n’est pas encore chiffrée. Le permis de construire sera déposé avant le 31 mars.

**Réserves incendie** : Suite à la demande de Mr Hugo CALLENS concernant son projet de poulailler bio et l’obligation pour lui de réaliser une réserve incendie de 240 m3, des devis ont été demandés. Une convention pourrait être signée chez le notaire afin que la commune réalise une réserve de 120 m3 afin de protégé la rue du bout des marettes. Le devis s’élève à 12 220 € HT pour une réserve souple.

Une deuxième réserve pourrait être réalisée pour protéger la route de la chapelle du val et ainsi protéger la quasi-totalité du village. Il faut trouver un terrain pour l’implanter si c’est une réserve souple et faire une convention chez le notaire. Des contacts vont être pris dans ce sens. Le cout d’une réserve souple de 45 m3 est de 9 670 € HT.

**Talus chemin Barbaret** : Lors du dernier conseil municipal, ce projet déjà ancien était évoqué. Le CAUE est intervenu pour donner son avis sur cette nouvelle implantation et le reprofilage du talus ainsi que sur la bonne santé des arbres. Le CAUE préconise un diagnostic sanitaire des arbres sur la dernière partie du talus car certains présentent des crevasses qui pourraient cacher de la pourriture. Ces arbres pourraient devenir dangereux et il faudrait lever le doute avec que les constructions ne commencent sur les parcelles vendues par la commune.

Des devis de diagnostics vont donc être demandés pour connaitre les suites à donner.

**Chemin des Forrières** : Depuis quelques temps, des véhicules passent par le chemin des Forrières depuis le bout des marettes et l’abiment. Le panneau interdit aux 4x4 a été arraché. Il faudrait installer des barrières infranchissables par les voitures mais franchissables par les piétons, les chevaux ou les cyclistes ainsi que par le tracteur communal. Des devis vont être demandés pour trouver la meilleure solution et éviter ces dégradations.

Une plainte sera également déposée en gendarmerie.

La partie de ce même chemin entre le chemin Barbaret et la route de Veules sera caillouté afin de permettre le passage des camions pour les futures constructions.

**Salle « Les Colombiers »** :

Il faut comme chaque année renouveler la vaisselle manquante.

Les sols seront rénovés et vitrifiés par une entreprise et les peintures seront refaites par les employés communaux.

**Cimetière** : Des exhumations sont à envisager encore cette année, le devis est de 5 200 € HT pour 8 concessions.

L’ossuaire n’est plus assez grand et un agrandissement est possible par l’intérieur, le devis s’élève à 2 048 € HT.

I faudra également sans trop tarder faire les études nécessaires pour l’agrandissement du cimetière jusqu’au chemin Barbaret.

**Demande de subvention DETR pour la rénovation de l’étable communale**

Le conseil municipal a décidé de rénover une étable communale présentant un intérêt architectural, afin d’y réaliser un local technique et un vestiaire à l’usage des employés communaux.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de rénover l’étable communale
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les travaux de rénovation de cette étable
* **DECIDE** de solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

**Demande de subvention DETR pour la sécurisation de l’étable communale**

Afin de protéger le matériel qui sera entreposé dans l’étable communale après rénovation, il convient de l’équiper d’une alarme comme l’ensemble des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** d’équiper l’étable communale d’une alarme
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les travaux d’installation de l’alarme
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

**Demande de subvention DETR pour l’agrandissement de l’ossuaire**

L’ossuaire de la commune arrive à sa capacité maximale et des exhumations sont encore prévues, il convient donc de réaliser l’agrandissement de l’ossuaire

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** d’agrandir l’ossuaire communal
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les travaux d’agrandissement de l’ossuaire
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

**Demande de subvention DETR pour 8 exhumations**

Dans le cadre de l’informatisation de la gestion du cimetière, il a été constaté que des exhumations sont nécessaires car les concessions sont obsolètes depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de réaliser des exhumations dans le cimetière communal
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les exhumations
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

**Demande de subvention DETR pour des équipements de lutte contre l’incendie**

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de réaliser une réserve incendie de 120 m3
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les travaux de protection incendie de la commune, rue du bout des marettes.
* **DECIDE** de solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

Considérant que la protection de la commune n’est pas optimale, il convient de mettre en place une réserve incendie souple de 45m, route de la Chapelle du Val.

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

* **DECIDE** de réaliser une réserve incendie de 45 m3
* **DECIDE** de solliciter une subvention à la sous-préfecture au titre de la DETR 2019 afin d’effectuer les travaux de protection incendie de la commune route de la Chapelle du Val.
* **DECIDE** de solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre
* **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les dépenses au budget primitif 2019.

**Tarif des concessions au cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **DECIDE** de modifier les tarifs des concessions au cimetière à partir du 1er avril 2019, de la façon suivante :
* Columbarium 30 ans 250.00 €
* Columbarium 50 ans 400.00 €
* Cimetière 30 ans 250.00 €
* Cimetière 50 ans 400.00 €
* **DECIDE** de proposer des concessions de 1m² pour des cavurnes au tarif de :

30 ans 150.00 €

50 ans 200.00 **€**

* **DECIDE** d’autoriser les inhumationsdans le cimetière communal**:**
* Aux personnes décédant dans la commune
* Aux personnes résidant dans la commune
* Aux personnes possédant une concession familiale dans la commune
* Aux personnes propriétaires dans la commune
* Aux personnes nées dans la commune

**Questions diverses**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 avril 2019 à 18h30.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour la séance est levée à 20h20.